


# Meurtre de Sarah Halimi: enquête sur un massacre

 [www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/meurtre-de-sarah-halimi-enquete-sur-un-massacre\\_1912016.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/meurtre-de-sarah-halimi-enquete-sur-un-massacre_1912016.html)

**EXCLUSIF. Le 4 avril, à Paris, cette retraitée juive a été rouée de coups puis défenestrée par un jeune musulman. Sa famille demande la reconnaissance du caractère antisémite de ce meurtre d'une violence inouïe. Une enquête à retrouver dans L'Express du 31 mai.**

Appartement n° 45, dans un immeuble du quartier de Belleville, à Paris. Une mezouzah - un petit cylindre contenant des textes sacrés - est accrochée au montant de la porte. Les stigmates de l'intervention policière sont encore visibles. C'est ici, rue de Vaucouleurs, dans sa résidence du XI<sup>e</sup> arrondissement, que [Sarah Halimi](#), née Attal, a été massacrée. Le 4 avril dernier, cette ancienne directrice de crèche de 65 ans a été passée à tabac avant d'être défenestrée par son jeune voisin de 27 ans, Kobili T., au cri, entre autres, d'"Allah akbar". Elle est de confession juive. Pieuse, elle porte la perruque caractéristique des juives orthodoxes. Lui est un musulman, réputé peu assidu à la mosquée.

**D'abord discrète, la famille de la victime a finalement laissé éclater sa colère. Elle refuse la simple explication d'un acte de démence, retenue pour l'instant par le parquet de Paris dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour homicide volontaire. Pour elle, Kobili T., interné en psychiatrie sans avoir été entendu, a assassiné Sarah Halimi parce qu'elle était juive: appuyée par des médias communautaires - les seuls à s'être vraiment penchés sur ce crime dans un premier temps -, elle demande que soit reconnu le caractère antisémite, sinon terroriste, du meurtre.**

**L'enquête, à laquelle L'Express a eu accès en exclusivité, retrace la nuit barbare d'un jeune homme au comportement erratique et livre le récit d'un crime d'une violence insensée. Kobili T. est surnommé "Bébé". Il n'en reste pas moins un gaillard à la silhouette longiligne. Né à Paris de parents maliens, sans emploi, il zone dans son quartier, fume volontiers un joint ou deux. Son beau-père ne supporte pas cette oisiveté. Le soir du meurtre, pour éviter un énième conflit, il est hébergé chez son ami d'enfance et voisin de l'immeuble mitoyen. Assommés par le cannabis, ils s'endorment devant un film. À 3h30, Kobili se réveille, en sursaut. Quelque chose a changé.**

"Il était très effrayant, tendu, avec un drôle de regard", raconte son compère aux enquêteurs du 2e district de la police judiciaire de Paris. Habillé d'un bas de pyjama, pieds nus, Kobili quitte l'appartement tel un automate. Dans quel but? Impossible de dire s'il a déjà l'intention de se rendre chez Mme Halimi, cette sympathique brune à lunettes qui vit au-dessus de chez lui et chez qui il finira sa course meurtrière deux heures plus tard. En tout cas, il n'emprunte pas le chemin le plus simple. Il parcourt quelques mètres, monte les étages. Puis sonne frénétiquement au troisième, chez la famille D., des connaissances originaires du même village malien. Les six occupants de l'appartement dorment profondément, à l'exception du père.

"C'est Kobili, ouvre la porte", insiste l'invité surprise. La clef tourne dans la serrure, laissant apparaître un jeune homme nerveux. Une chaussure dans chaque main, il entre, s'assoit sur le canapé sans expliquer sa visite nocturne. Il exige que le père de famille "retourne se coucher". Son état d'excitation est tel que l'un des quatre enfants, réveillés par le tapage, le croit poursuivi. Kobili s'empare de la clef, verrouille à double tour et séquestre la famille D. "Il criait qu'il ne voulait pas sortir, qu'il allait rester là. Il avait un comportement irrationnel", relate l'un des protagonistes lors de son audition. Les D. se barricadent dans une chambre et condamnent la porte à l'aide d'un buffet. Du salon, ils perçoivent la voix de Kobili récitant "des sourates du Coran". "Ça va être la mort", croit entendre un enfant.

À 4h25, l'une des filles, paniquée, compose le 17: "Il y a un fou qui est rentré dans notre maison. (...) Il nous a enfermés!" En treize minutes, trois fonctionnaires de la brigade anticriminalité (BAC) investissent l'immeuble. Mais Kobili n'y est plus. Entre-temps, il passe sur le balcon voisin, pourtant séparé par une grande plaque en verre de celui des D. Le voilà dans sa propre résidence. Mais un étage au-dessus du sien: appartement 45, celui de Mme Halimi... Une retraitée décrite comme "gentille et sans histoires".

La sexagénaire, vêtue d'une chemise de nuit blanche, est-elle tirée du lit par son futur bourreau? Personne ne peut le voir: elle vit seule depuis son divorce. Seul l'état du salon témoigne de la violence de l'intrusion. Les deux protagonistes se retrouvent ensuite sur le balcon. Sous le clair de Lune, Kobili s'acharne à mains nues sur Sarah Halimi. Alerté par ce qu'il croit être "les gémissements d'un animal ou d'un bébé", un habitant de l'immeuble d'en face se réveille. En tirant

ses rideaux, il aperçoit la silhouette du tueur penchée sur sa victime. "Je réalise qu'il ne s'agit pas des cris d'un enfant, mais d'une femme d'un certain âge qui est en train de souffrir le martyr", raconte ce témoin aux enquêteurs, ému aux larmes durant son audition. Le tueur "continue à cogner et à cogner. Puis, il y a un silence. Il regarde la femme et lui dit: Tu continues à bouger? Et il l'insulte: Salope! Il la cogne alors de plus belle avec un acharnement bestial." Comme lui, plusieurs voisins entendent l'assaillant répéter "Allah akbar" et un mélange confus d'arabe et de français tel que "Que Dieu me soit témoin", "C'est pour venger mes frères". D'autres distinguent une voix désigner Sarah Halimi sous l'appellation "sheitan" (diable, en arabe) et se féliciter d'avoir "tué le démon".

Le supplice dure d'interminables minutes. Les fenêtres s'allument une par une. Pensant assister à une scène de violence conjugale, une voisine appelle à son tour police secours. "Il est toujours en train de crier, qu'est-ce qu'ils foutent? Ils l'ont pas arrêté", s'agace-t-elle lorsqu'elle apprend que les forces de l'ordre sont déjà sur place. Les policiers de la BAC sont en réalité positionnés dans le bâtiment de la famille D. Ayant perçu des bribes de mots en arabe, sur fond de menace terroriste, ils ont demandé des renforts armés avant d'intervenir. Un délai critiqué par les proches de la victime.

Entre 4h50 et 5 heures, Sarah Halimi est inerte, mais encore vivante. C'est alors que Kobili la saisit par les poignets, la pose sur la rambarde du balcon et la précipite du troisième étage. "Il y a une femme (qui) va se suicider", annonce-t-il avant de la pousser dans le vide. Selon un témoin, il hurle qu'il a "les pieds plein de sang" que "ça colle partout. Dites-leur que j'ai marché dedans avec mon pied gauche", lance-t-il à la cantonade. Entendu par les policiers, le riverain s'interroge sur "le ton tellement détaché" du meurtrier: "Est-ce qu'il nargue? Est-ce qu'il réalise? Est-ce qu'il est défoncé? C'est tellement incohérent. On sent un esprit qui a déconnecté."

Sarah Halimi gît dans la cour, sous l'oeil des voisins impuissants. Son visage, tuméfié, est méconnaissable. L'autopsie conclut à une mort due à un "polytraumatisme par chute d'un lieu élevé". Kobili regagne l'appartement de la famille D. Il est interpellé à 5h35, son tee-shirt est rougi par le sang. Bien qu'il n'oppose pas de résistance, il tient des propos incohérents, ponctués par des "Allah akbar" adressés aux policiers. Trois étages plus bas, ces derniers découvrent divers objets

sur la pelouse, dont des Lego et le sac à main de la victime. Ils soupçonnent Kobili de les avoir jetés sur le corps de Sarah Halimi. Kobili n'a jamais expliqué son geste. Pour les médecins psychiatres qui l'ont examiné après son arrestation, il souffre de "troubles mentaux manifestes", incompatibles avec une garde à vue. Les analyses toxicologiques ont révélé par ailleurs qu'il était sous "l'influence d'effets psychotropes". Un diagnostic que peine à accepter Me Gilles-William Goldnadel, l'un des avocats de la famille Halimi. "Cet individu n'a aucun antécédent psychiatrique. Juste parce qu'il était agité et exalté, on l'a envoyé à l'hôpital en affirmant qu'il n'est pas accessible à la sanction pénale." Pour le conseil, pas de doute: il s'agit d'un "crime antisémite". "Ce n'est pas une spéculation oiseuse. Kobili a le profil d'un islamiste à la française. Il a été condamné plusieurs fois. C'est un petit caïd qui dealait et a fait de la prison, un musulman radical un jour sur deux, qui commet un meurtre en criant "Allah akbar"", développe Me Goldnadel. "L'enquête n'est pas terminée et pourrait être requalifiée s'il apparaissait qu'il avait eu connaissance de la judéité de la victime", assure de son côté une source judiciaire.

Le casier judiciaire de Kobili comporte des mentions pour des délits tels que vols, trafic de stupéfiants et rébellion. Sorti de prison le 29 juillet 2016, il était soumis à des travaux d'intérêt général. Mais le petit délinquant est inconnu des services de renseignement pour radicalisation. Et aucun élément en lien avec Daech n'a été découvert lors des perquisitions. "Il ne fréquentait pas les milieux salafistes ou radicaux", a assuré sa mère lors de son audition. Sa soeur a tenu la même ligne : "Il ne faisait aucune différence entre les gens."

Les proches de Kobili concèdent un changement de comportement durant les 48 heures précédant le drame. Ils s'étonnent, par exemple, de le voir reprocher à l'auxiliaire de sa soeur, handicapée depuis un AVC, de ne pas être musulmane ou de l'entendre répéter "sheitan" à longueur de journée. "Il a dit que c'était mon beau-père qui l'avait marabouté et que c'était pour ça qu'il n'avancait pas dans la vie et qu'il était bloqué", s'est souvenue sa soeur devant les enquêteurs. Sept semaines après les faits, les secrets de Kobili n'ont toujours pas franchi les murs du service psychiatrique de l'hôpital de Saint-Maurice.